

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.09.2016

Révision: 19.09.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5°**
 Code du produit: 2053
 Numéro d'enregistrement: Exempt
 Voir Chapitre 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Détergents de surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	Société CHARBONNEAUX BRABANT Société P. BRABANT Société FLOURENT BRABANT Société BRABANT CHIMIE Société HAUGUEL Saint Ouen Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 03-26-49-58-70 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 02-38-87-81-75 TEL: 01-30-37-00-04 TEL: 02-32-79-55-00
-------------------------	---	--

Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
 5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341
 51062 REIMS CEDEX
 Tel: 03 26 49 58 70
 Courriel: chimie@charbonneaux.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
 SAMU : 15
 POMPIERS: 18
 Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
 Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
 Pictogrammes de danger: néant
 Mention d'avertissement: néant
 Mentions de danger: néant
 Conseils de prudence: Tenir hors de portée des enfants.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:
 PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le vinaigre est un produit réglementé. Le Décret n°88-1207 du 30 décembre 1988 (modifié par le décret n°2005-553 du 19 mai 2005) définit précisément le vinaigre et ses caractéristiques. Ce décret est complété par une norme Européenne : NF EN 13188 d'octobre 2000. La dénomination "vinaigre" est réservée au produit obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses.

Composants dangereux:

CAS: 90132-02-8	Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Vinegar ext.	2,5-<10%
EINECS: 290-419-7		
RTECS: AF 1225000		
Reg.nr.: Exempt		

Composants non dangereux:

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.09.2016

Révision: 19.09.2016

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5°

(suite de la page 1)

<ul style="list-style-type: none"> · SVHC · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu · Indications complémentaires: 	<p>néant</p> <p>Non applicable</p> <p>Le Vinaigre est un produit alimentaire et n'est pas soumis à une classification selon le règlement CLP. Pour une utilisation non alimentaire, la classification a donc été réalisée à partir des données disponibles de l'Acide Acétique (CAS 64-19-7). Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.</p>
---	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

<ul style="list-style-type: none"> · 4.1 Description des premiers secours · Remarques générales: · Après inhalation: · Après contact avec la peau: · Après contact avec les yeux: · Après ingestion: · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 	<p>Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.</p> <p>Veiller à l'apport d'air frais.</p> <p>En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.</p> <p>Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.</p> <p>Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste</p> <p>Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.</p> <p>Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Pas de traitement spécifique requis.</p>
---	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<ul style="list-style-type: none"> · 5.1 Moyens d'extinction · Moyens d'extinction: · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange · 5.3 Conseils aux pompiers · Équipement spécial de sécurité: · Autres indications 	<p>Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.</p> <p>Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone</p> <p>Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.</p>
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<ul style="list-style-type: none"> · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: · 6.4 Référence à d'autres rubriques 	<p>Eviter le contact avec la peau et les yeux</p> <p>Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.</p> <p>Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).</p> <p>Aucune substance dangereuse n'est dégagée. Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p>
---	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

<ul style="list-style-type: none"> · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger · Préventions des incendies et des explosions: · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités · Stockage: · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: · Indications concernant le stockage commun: · Autres indications sur les conditions de stockage: 	<p>Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)</p> <p>Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.</p> <p>Ne conserver que dans le fût d'origine. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit. Ne pas stocker avec des bases Conserver à l'écart des Produits incompatibles.</p> <p>Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.</p>
---	--

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.09.2016

Révision: 19.09.2016

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5°
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: 	<p>Sans autre indication, voir point 7.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 8.1 Paramètres de contrôle · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: · DNEL · PNEC · Remarques supplémentaires: 	<p>Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle. Information non disponible Information non disponible Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 8.2 Contrôles de l'exposition 	<p>Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition. Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Equipement de protection individuel: · Mesures générales de protection et d'hygiène: 	<p>Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Protection respiratoire: 	<p>Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: · Protection des mains: 	<p>Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141) Gants conseillés Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives...).</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Matériau des gants 	<p>Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles. Gants en caoutchouc Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Temps de pénétration du matériau des gants 	<p>Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Protection des yeux: 	<p> Lunettes en cas de risque de projections</p>

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Information non disponible

- valeur du pH à 20 °C:

2,4

- Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

100 °C

- Point d'éclair:

Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

- Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

Non déterminé.

- Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

- Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa

- Densité à 20 °C:

1,0048 g/cm³

(suite page 4)

FR

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5°

(suite de la page 3)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Voir chapitre 12
· Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Les bases fortes
Eau de javel
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 90132-02-8 Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Vinegar ext.

Oral	LD50	3310 mg/kg (rat) Acide acétique (CAS 64-19-7)
Dermique	LD50	1060 mg/kg (LAPIN) Acide acétique (CAS 64-19-7)
Inhalatoire	LC50	14 (1H) mg/l (SOURIS) Acide acétique (CAS 64-19-7) 11,4 mg/l (RAT) Acide acétique (CAS 64-19-7)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

CAS: 90132-02-8 Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Vinegar ext.

CE50 (écologique)	11mg/l mg/l (BACTERIES) Photobacterium phosphoreum Acide acétique (CAS 64-19-7) 150mg/l (24h) mg/l (DAPHNIES) Daphnia magna Acide acétique (CAS 64-19-7)
LC50 (écologique)	47-95mg/l, 24H mg/l (DAPHNIES) daphnia magna Acide acétique (CAS 64-19-7)

(suite page 5)

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5°

(suite de la page 4)

88mg/l mg/l (POISSONS)
Pimephales promelas
Lepomis macrochirus: 75mg/l
Acide acétique (CAS 64-19-7)

12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 90132-02-8 Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Vinegar ext.

Biodegradabilité 98 % (-) (28j)
Acide acétique (CAS 64-19-7)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Autres indications écologiques:

Valeur DCO:

Information non disponible

Valeur DBO5:

Information non disponible

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA néant
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Remarques:

Disposition spéciale applicable au n°ONU 2790 (Acide acétique en solution), groupe d'emballage III, visant à atténuer les prescriptions du RID/ADR applicable au vinaigre de fermentation et à l'acide acétique de qualité alimentaire contenant au maximum (en masse) 25% d'acide acétique.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.09.2016

Révision: 19.09.2016

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE 9,5°

(suite de la page 5)

- Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

- Australian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

- Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

- Korean Existing Chemical Inventory

Tous les composants sont compris.

- Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008

voir chapitre 2

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE

I

Aucun des composants n'est compris.

- Catégorie SEVESO

Non concerné

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

- Substances extrêmement préoccupantes

(SVHC) selon REACH, article 57

Néant

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Non applicable

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.

Non concerné

- Service établissant la fiche technique:

-

voir Rubrique 1

- Contact:

-

Voir Rubrique 1

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR